



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

**DÉLIBÉRATION**

N° 53 - 11.04.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

**SERVICES TECHNIQUES  
21. ETUDES ET TRAVAUX  
BÂTIMENT – PISCINE AQUARÉ  
Marché de travaux pour la réhabilitation du centre  
aquatique – Modification du montant arrêté des travaux –  
Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 11 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré** : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte** : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré** : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines**  
**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré** : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

**Secrétaire de séance** : M. Henry-Paul JAFFARD.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201953-DE  
Reçu le 12/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 53 - 11.04.2019

En exercice... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### SERVICES TECHNIQUES 21. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – PISCINE AQUARÉ **Marché de travaux pour la réhabilitation du centre aquatique – Modification du montant arrêté des travaux – Autorisation de signature au Président**

*Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,*

*Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

*Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement son article 27,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, approuvé par arrêté préfectoral n°16-2238-DRCTE-BCL du 22 décembre 2016,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvée par délibération n°99 du 28 septembre 2017 et notamment le 3<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'un centre aquatique à Saint-Martin de Ré,*

*Vu la délibération n°82 du 7 juillet 2017 relative à la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation, la rénovation, la restauration partielle du centre aquatique Aquaré,*

*Vu la délibération n°105 du 28 septembre 2017 relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD),*

*Vu la délibération n°131 du 15 décembre 2017 relative à la validation des études de Projet (PRO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE),*

*Vu la délibération n° 24 du 14 mars 2019, autorisant Monsieur le Président à lancer le marché de travaux de réhabilitation du centre aquatique Aquaré,*

Considérant l'inscription à venir au Budget Primitif 2019,

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

Considérant les désordres survenus sur le site du centre aquatique Aquaré à Saint-Martin de Ré ;

Considérant la délibération prise en date du 7 juillet 2017 par le Conseil communautaire, approuvant la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement ABP ARCHITECTES (mandataire) – BAG INGENIEURS CONSEILS – CODEF INGENIERIE – MATH INGENIERIE ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201953-DE  
Reçu le 12/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 53 - 11.04.2019

En exercice... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### SERVICES TECHNIQUES 21. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – PISCINE AQUARÉ **Marché de travaux pour la réhabilitation du centre aquatique – Modification du montant arrêté des travaux – Autorisation de signature au Président**

Considérant que ce marché a été notifié en date du 19 juillet 2017 ;

Considérant qu'il a été confié au groupement titulaire les éléments de missions suivantes : APS, APD, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR ;

Considérant le dossier des études de Projet (Pro) déposé par la maîtrise d'œuvre le 13 novembre 2017 arrêtant le montant des travaux à 2 561 589,55€ HT ;

Considérant l'aggravation des désordres du centre aquatique depuis la suspension de la mission de maîtrise d'œuvre, dans l'attente de la prise en charge financière des travaux au titre de la garantie décennale ;

Considérant l'ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal Administratif de POITIERS le 04 février 2019 condamnant la SMA, assureur Dommages ouvrages, au versement d'une provision d'un montant total de 3 447 000,00 € ;

Considérant que suite à la reprise de la mission par la maîtrise d'œuvre, il a été constaté une amplification et l'apparition de nouveaux désordres ayant fait l'objet de nouvelles déclarations auprès de l'assureur dommage ouvrage ;

Considérant que ces nouvelles dégradations affectent des parties d'ouvrage, et qu'il convient de compléter le DCE par des travaux complémentaires consistant notamment à :

- reprendre l'ensemble des fixations et des équipements en plafonds sur l'ensemble du site ainsi que les dalles de faux plafonds correspondantes et le remplacement des spots ;
- reprendre le carrelage et le peinturage de l'escalier au sous-sol ;
- remplacer le traitement d'eau hors service ;
- installer la ventilation du TGBT ;
- changer la pompe de vidange des bassins ;
- réviser le fonctionnement des portes CF du rez de chaussée
- remettre en service des caméras de vidéosurveillance déposées lors des travaux de déconstruction des faux plafonds extérieurs,
- reprendre l'intégralité des réseaux cuivre ECS et chauffage ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201953-DE  
Reçu le 12/04/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 53 - 11.04.2019

En exercice... 26  
Présents..... 21  
Votants..... 26  
Abstention ..... 0

### SERVICES TECHNIQUES 21. ETUDES ET TRAVAUX BÂTIMENT – PISCINE AQUARÉ **Marché de travaux pour la réhabilitation du centre aquatique – Modification du montant arrêté des travaux – Autorisation de signature au Président**

Considérant qu'au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient d'augmenter la masse des travaux à réaliser et de modifier le montant arrêté des travaux après reprise du DCE à 3 263 747,62€ HT réparti comme suit :

- Lot n°1 : gardiennage par vidéo surveillance : 30 000,00€ HT
- Lot 2 : gros œuvre : 776 810,00€ HT ;
- Lot n°3 : charpente bois / métal - bardage : 404 255,00 € HT ;
- Lot n°4 : étanchéité : 59 775,00 € HT ;
- Lot n°5 : plâtrerie – faux plafonds intérieurs : 306 435,00€ HT ;
- Lot n°6 : étanchéité sus carrelage – cuvelage : 153 592,50€ HT ;
- Lot n°7 : carrelage : 246 984,75€ HT ;
- Lot n°8 : menuiseries aluminium : 652 990,00€ HT ;
- Lot n°9 : serrurerie : 65 520,00€ HT ;
- Lot n°10 : plomberie – chauffage – ventilation – traitement d'eau : 422 937,37€ HT ;
- Lot n°11 : électricité : 75 740,00€ HT ;
- Lot n° 12 : terrasses extérieures : 63 708,00€ HT ;
- Lot n°13 : nettoyage de mise en service : 5 000,00€ HT

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **de prendre acte du nouveau montant des travaux arrêté à 3 263 747,62€ HT,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux de réhabilitation du centre aquatique « Aquaré » à venir, ainsi que tous les actes y afférents, y compris les avenants.**

Affichée le : 12 avril 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201953-DE  
Reçu le 12/04/2019